

15ème législature

Question N° : 29023	De M. Éric Girardin (La République en Marche - Marne)	Question écrite
Ministère interrogé > Travail		Ministère attributaire > Comptes publics
Rubrique >services publics	Tête d'analyse >Reconnaissance des salariés de Pôle emploi	Analyse > Reconnaissance des salariés de Pôle emploi.
Question publiée au JO le : 28/04/2020 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de signalement : 30/06/2020 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Éric Girardin appelle l'attention de Mme la ministre du travail sur le personnel travaillant dans les établissements de Pôle emploi. Dans la situation actuelle, les agents de Pôle emploi se sont mobilisés afin de permettre le paiement des demandeurs d'emploi, le recueil des offres dans les secteurs primordiaux et dans de nombreuses autres actions. M. le ministre de l'économie et des finances a annoncé la possibilité d'octroi de prime pour les salariés travaillant dans le contexte difficile que traverse le pays. Malheureusement, Pôle emploi, du fait de sa typologie juridique, n'entre pas dans ce champ d'application. Aussi, il lui demande s'il est envisageable que les agents de Pôle emploi obtiennent une reconnaissance autre que verbale au vu des efforts fournis afin d'assurer la continuité de service.